

École d'optométrie
Études de 1^{er} cycle



Annuaire général 2025-2026
registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études

1-655-1-1 Doctorat de 1 ^{er} cycle en optométrie	OPT-4
1-655-1-8 Programme de qualification en optométrie.....	OPT-13

ÉCOLE D'OPTOMÉtrie

Information à jour le 24 juillet 2025

Introduction

L'École d'optométrie, fondée en 1910, est demeurée une institution indépendante jusqu'à son affiliation à l'Université de Montréal en 1925. En juin 1969, elle était intégrée à l'Université de Montréal et rattachée au Comité exécutif.

L'École d'optométrie de l'Université de Montréal, engagée vers l'excellence, est la seule à offrir, en français, une formation doctorale en optométrie et en sciences de la vision. C'est par la recherche, l'innovation, de même que par la transmission et la mobilisation des savoirs, qu'elle accompagne les professionnels, les chercheurs et la société dans leur évolution. De façon plus spécifique, l'École d'optométrie offre tout d'abord la formation au Doctorat de premier cycle en optométrie, dans un contexte de collaboration interprofessionnelle. Elle intervient également en formation continue. Ainsi, l'École contribue à ce que les professionnels disposent du plus haut niveau de compétence pour intervenir auprès de la population, en favorisant le partenariat avec le patient. De plus, l'École d'optométrie accueille des étudiants aux cycles supérieurs dans ses programmes de maîtrise (M. Sc.) et de doctorat (Ph. D.) en sciences de la vision. Les optométristes, comme les étudiant(e)s formés dans d'autres disciplines, peuvent ainsi approfondir leurs connaissances et générer des savoirs grâce à leurs travaux de recherche. L'École d'optométrie est également la seule institution canadienne à assurer la formation de clinicien(ne)s œuvrant auprès de personnes atteintes de déficiences visuelles. En second lieu, l'École d'optométrie, par l'entremise de la Clinique universitaire de la vision, offre des services cliniques spécialisés ou qui demandent une expertise de pointe. Ces services sont ouverts à la population et aux autres professionnels, qui peuvent y référer leur clientèle. La recherche clinique et appliquée constitue également un volet significatif qui contribue à l'avancement des connaissances en optométrie et en sciences de la vision, de même qu'à l'évolution des technologies dans ces domaines. Enfin, l'École d'optométrie est, pour le grand public, le milieu professionnel et la communauté universitaire, un centre d'information, de référence et d'expertise reconnu tant par la qualité de ses enseignement(e)s et de ses services cliniques que par l'excellence et le volume de ses activités de recherche fondamentale et clinique. Par son engagement communautaire, elle assure une accessibilité des soins pour les populations vulnérables tout en sensibilisant ses étudiant(e)s à ces enjeux.

Coordonnées générales de l'école

Adresse postale

Case postale 6128, succursale Centre-Ville
Montréal, QC, H3C 3J7

Téléphone : 514 343-6471 / Télécopieur : 514 343-2382
optom@opto.umontreal.ca
www.opto.umontreal.ca

Clinique universitaire de la vision
3744 Jean-Brillant, Bureau 110 (rez-de-chaussée)
Téléphone : 514 343-6082
Télécopieur : 514 343-6038

Direction

Directeur : Jean-François Bouchard

Directrice adjointe aux études de 1^{er} cycle :
Caroline Faucher

Directrice adjointe aux études supérieures : Judith Renaud

Directrice adjointe à la recherche : Elvire Vaucher

Secrétaire et directeur adjoint aux affaires professorales :
Benoît Tousignant

Directrice administrative : Jacinthe Gauthier

Directeur de la Clinique universitaire de la vision et responsable du programme de maîtrise en intervention clinique et recherche : Jean-Marie Hanssens

Direction élargie

Responsable des programmes de maîtrise en recherche et de doctorat (PhD) : Matthieu Vanni

Responsable du programme de maîtrise en intervention en déficience visuelle et réadaptation : Walter Wittich

Responsable du programme de résidence en optométrie : Kevin Messier

Responsable du programme de qualification en optométrie :
Pierre Forcier

Responsable des stages externes : Etty Bitton

1-655-1-1 version 25 (A18)

Doctorat de premier cycle en optométrie

Doctorat de premier cycle en optométrie (O.D.)

Objectifs

Le programme a pour objectif de former des optométristes autonomes qui exercent leur profession selon les plus hauts standards éthiques et professionnels.

Au terme de sa formation, l'optométriste

- maîtrisera les connaissances et habiletés nécessaires afin de fournir des services et des soins oculovisuels de première ligne complets, centrés sur le patient, tout en faisant un usage judicieux des ressources disponibles;
 - fera preuve de jugement dans ses décisions et actions, qu'il appuiera sur un raisonnement clinique efficace, en utilisant les meilleures preuves scientifiques en vigueur;
 - contribuera au partage de même qu'à la création de connaissances et s'impliquera tant dans sa profession que dans sa communauté;
 - participera à la promotion de la santé et collaborera avec d'autres intervenants afin d'optimiser les soins et services au patient;
 - évaluera constamment la qualité de sa pratique et prendra les moyens pertinents pour la maintenir à jour et l'améliorer tout au long de sa carrière.
-

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
 - Biologie : compétence OBOF ou objectif OOXU et
 - Chimie : compétence OCOF ou objectif OOJV
- Techniques d'orthèses visuelles (160.A0) et avoir réussi les cours préalables :
 - Chimie générale
 - Calcul différentiel et Calcul intégral
 - Mécanique et Électricité et magnétisme

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant ou un autre cours de biologie humaine• Organismes pluricellulaires ou Pluricellulaire et homéostasie ou Anatomie et physiologie humaine ou un autre cours de biologie humaine
Chimie
<ul style="list-style-type: none">• Chimie générale• Chimie des solutions• Chimie organique
Mathématique
<ul style="list-style-type: none">• Calcul différentiel ou Calcul I• Calcul intégral ou Calcul II
Physique
<ul style="list-style-type: none">• Mécanique• Électricité et magnétisme• Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme, les cours préalables suivants :

Biologie
<ul style="list-style-type: none">• Origine et diversité du vivant• La cellule et l'uniformité du vivant
Chimie

- Chimie générale
 - Chimie organique

Mathématique

- Calcul différentiel
 - Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
 - Électricité et optique

et

Satisfaire aux conditions suivantes :

- Avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
 - Remplir le questionnaire sur la motivation (voir **Remarques**).
 - Se présenter, sur invitation, à l'entrevue de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 425/699$ au TEF ou $\geq 11/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
 - Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un DEC ou d'un diplôme équivalent.
 - **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission ou toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent et qui est titulaire ou qui est en voie d'obtention d'un diplôme de premier cycle universitaire.
 - **Candidat des régions éloignées au Québec** : toute personne qui a fait ses études collégiales et a obtenu son diplôme dans un Cégep situé dans l'une de ces régions : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais ou en Beauce.
 - **Francophone hors Québec** : toute personne francophone résidente de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick couvert par une entente entre ces provinces et le Québec concernant l'accès aux programmes de sciences de santé.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée à 56 places réparties entre les différentes catégories de candidats.

- Pour les collégiens et les universitaires : la capacité d'accueil est laissée à l'appréciation du Comité d'admission de l'École d'optométrie qui tient compte de la qualité des candidatures dans chaque catégorie.
 - Parmi les candidats admis:
 - des places peuvent être attribuées aux candidats des régions éloignées au Québec.
 - des places peuvent être attribuées par entente intergouvernementale à des candidats francophones hors Québec.
-

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- L'excellence du dossier scolaire, les résultats du questionnaire sur la motivation et de l'entrevue de motivation constituent les critères de sélection.
 - Une **première sélection** est faite sur l'excellence du dossier scolaire.
 - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
 - Une **deuxième sélection**, servant à convoquer les candidats à une entrevue de motivation, est faite selon des scores globaux intermédiaires établis, en appliquant la pondération suivante :
 - Questionnaire sur la motivation : 60 %
 - Dossier scolaire : 40 %
 - Aux fins de la **sélection finale** des candidats, une liste d'excellence est faite selon des scores globaux finaux établis, en appliquant la pondération suivante :
 - Entrevue de motivation : 50 %
 - Score global intermédiaire de la deuxième sélection (questionnaire sur la motivation et dossier scolaire) : 50 %
-

Remarques

• Questionnaire sur la motivation

- Le questionnaire a pour but d'évaluer la motivation et l'intérêt du candidat envers ce programme et la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise pour remplir le questionnaire.
- Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Le candidat doit remplir le questionnaire, avant la date limite indiquée à la page suivante.
- Un lien vers le questionnaire sera transmis aux candidats par courriel.
- Le questionnaire est valide uniquement pour ce programme et doit être rempli une seule fois pour celui-ci.
- Le questionnaire doit servir au trimestre d'admission en cours et ne peut être reconduit pour un trimestre ultérieur.
- Le questionnaire peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.

• Entrevue de motivation

- L'entrevue a pour but de confirmer la motivation et l'intérêt du candidat et d'évaluer s'il a les qualités et aptitudes jugées nécessaires à la réussite du programme et à la pratique de la profession.
- Aucune préparation spécifique n'est requise pour l'entrevue. Les connaissances théoriques ne sont pas évaluées.
- Les candidats sélectionnés sont convoqués, par courriel, par l'École d'optométrie.
- L'entrevue est faite en français et se déroule en mode virtuel synchrone.
- L'entrevue peut être éliminatoire.
- De l'information complémentaire est disponible à la page suivante.
- Des frais sont à prévoir pour l'évaluation de la motivation.
- Pour certains examens, chaque étudiant doit posséder ou avoir accès à un ordinateur portable conforme aux exigences et aux configurations minimales requises par l'École d'optométrie.
- Un étudiant doit prévoir environ 9 000 \$ à partir de la 2^e année pour l'achat d'instruments obligatoires durant le reste de son programme de formation.
- L'étudiant doit également prévoir jusqu'à 9 000 \$ en 5^e année pour les dépenses relatives à des stages externes pouvant se dérouler hors de la région de Montréal, du Québec ou du Canada.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
- Advenant que les cours collégiaux préalables aient été complétés il y a plus de 8 ans, le Comité d'admission révisera le dossier pour s'assurer que les connaissances scientifiques de base sont suffisantes.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Le programme comprend des activités obligatoires pour lesquelles chaque étudiant est appelé à jouer le rôle de patient pour ses pairs lors de l'apprentissage de diverses techniques et procédures diagnostiques ou thérapeutiques
- Au premier trimestre de la 1^{re} année, chaque étudiant doit s'engager à se conformer, tout au long de son séjour à l'École d'optométrie, au Code de conduite et d'éthique pour les étudiants du doctorat de 1^{er} cycle en optométrie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à plein temps, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un total de 41,5 crédits en 1^{re} année, de 40,5 crédits en 2^e année, de 39,5 crédits en 3^e année et de 34,5 crédits en 4^e année et de 41 crédits en 5^e année.
- Le directeur ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de 11 trimestres, la scolarité maximale, de sept années.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion :

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les cours OPM51502 et OPM51512, ainsi que les stages, devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au doctorat en optométrie (O.D.).

Structure du programme

Doctorat de premier cycle en optométrie 1-655-1-1 version 25 (A18)

Le doctorat comporte 197 crédits.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 75

Les crédits du doctorat de 1^{er} cycle en optométrie sont répartis de la

façon suivante : 197 crédits obligatoires

Bloc 75A Propre à la 1^{re} année

Obligatoire - 41,5 crédits

Cours	Titre		CR
BCM 1975	Biochimie et génétique en optométrie		3.0
DRT 1810S	Droit pour professionnels de la santé		3.0
MCB 1097	Microbiologie et immunologie générales		2.0
OPH 1992	Anatomie oculaire		2.0
OPM 1051	Compétences optométrique 1.1	professionnelles en	1.0
OPM 1052	Compétences optométrique 1.2	professionnelles en	1.0
OPM 1150	Introduction à la profession d'optométrie		2.0
OPM 1151	Optique géométrique et physique en optométrie	en	4.0
OPM 1152	Amétropies		1.0
OPM 1251	Verres ophtalmiques : mesure et analyse		1.5
OPM 1252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 1.1		0.5

Cours	Titre	CR
PBC 1010	Pathologie générale en optométrie	2.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PBC 1092	Embryologie et histologie en optométrie	2.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 3956	Communication professionnelle en santé	1.5
SCV 1151	Sciences de la vision : Cerveau et vision	2.5
SCV 1152	Anomalies de la vision des couleurs	1.0
STT 1979	Statistique : concepts et applications	3.0

Bloc 75B Propre à la 2^e année

Obligatoire - 40,5 crédits

Cours	Titre		CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1		1.0
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires		3.0
OPM 2051	Compétences optométrique 2.1	professionnelles en	1.5
OPM 2052	Compétences optométrique 2.2	professionnelles en	1.5
OPM 2150	Imagerie ophtalmique		1.0
OPM 2152	Optométrie générale		3.0
OPM 2153	Optométrie préclinique 2.1		1.0
OPM 2154	Optométrie préclinique 2.2		1.0
OPM 2159	Examen de compétence clinique en optométrie 1	en	0.5
OPM 2251	Verres ophtalmiques multifocaux et de spécialité		2.0
OPM 2252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.1		0.5
OPM 2253	Verres ophtalmiques : lunetterie et aberrations		2.0

Cours	Titre	CR
OPM 2254	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 2.2	0.5
OPM 2450	Évaluation de la vision binoculaire	2.0
OPM 2550	Pathologie oculaire : segment antérieur	3.0
OPM 2551	Usage clinique des agents oculaires diagnostiques	1.0
OPM 27501	Assistance en optométrie clinique 2.1	0.0
OPM 27502	Assistance en optométrie clinique 2.2	1.0
PHM 2952	Pharmacologie générale	2.0
SCV 2151	Sciences de la vision: Physiologie de l'œil	3.0
SCV 2152	Sciences de la vision: dioptrique oculaire	2.0
SCV 2153	Sciences de la vision: psychophysique de la vision	2.0
SCV 2451	Sciences de la vision : vision binoculaire	2.0
SCV 2452	Sciences de la vision : mouvements oculaires	2.0

Bloc 75C Propre à la 3^e année

Obligatoire - 39,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
OPM 3051	Compétences optométrique 3.1	professionnelles en 1.0
OPM 3052	Compétences optométrique 3.2	professionnelles en 1.0
OPM 3150	Optométrie générale avancée	2.0
OPM 3151	Techniques diagnostiques en optométrie	1.0
OPM 3152	Techniques diagnostiques avancées en optométrie	1.0
OPM 3153	Prescription ophtalmique en optométrie	1.5
OPM 3159	Examen de compétence clinique en optométrie 2	0.5
OPM 3251	Optique ophtalmique appliquée	2.5
OPM 3252	Travaux pratiques d'optique ophtalmique 3.1	0.5
OPM 3350	Optique et adaptation en lentilles cornéennes	2.0
OPM 3351	Travaux pratiques en lentilles cornéennes	1.0

Cours	Titre	CR
OPM 3352	Lentilles cornéennes de spécialité	3.0
OPM 3353	T.P. en lentilles cornéennes de spécialité	1.0
OPM 3450	Adaptations sensorielles au strabisme	2.0
OPM 3451	Déséquilibres oculomoteurs	3.0
OPM 3550	Pathologie oculaire : segment postérieur	3.0
OPM 3551	Traitements pharmacologiques de maladies oculaires 1	2.0
OPM 3552	Traitements pharmacologiques de maladies oculaires 2	2.0
OPM 3553	Prise en charge du glaucome en optométrie	2.0
OPM 3554	Neuro-optométrie	3.0
OPM 3650	Astreintes oculo-visuelles	2.0
OPM 3751	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 3.1	0.5
OPM 3752	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 3.2	1.0

Bloc 75D Propre à la 4^e année

Obligatoire - 34,5 crédits

Cours	Titre	CR
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
OPM 4051	Compétences optométrique 4.1	professionnelles en 1.0
OPM 4052	Compétences optométrique 4.2	professionnelles en 0.5
OPM 4059	Examen: compétences professionnelles en optométrie	0.5
OPM 41501	Introduction à la recherche 4.1	0.0
OPM 41502	Introduction à la recherche 4.2	1.0
OPM 4151	Gestion et jurisprudence en optométrie	2.0
OPM 4152	Pratique collaborative en soins oculo-visuels	2.5
OPM 4350	Séminaire en lentilles cornéennes de spécialité	2.0
OPM 4450	Traitements des anomalies de la vision binoculaire	1.0
OPM 4451	Travaux pratiques en vision binoculaire	1.0

Cours	Titre	CR
OPM 4550	Pathologies oculaires et maladies systémiques	3.0
OPM 4651	Basse vision et réadaptation visuelle 1	2.0
OPM 4652	Basse vision et réadaptation visuelle 2	2.0
OPM 4653	Optométrie pédiatrique	2.0
OPM 4654	Clientèles particulières en optométrie	2.0
OPM 4655	Optométrie gériatrique	2.0
OPM 4656	Électrodiagnostic des voies visuelles	1.0
OPM 4751	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 4.1	3.0
OPM 4752	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 4.2	3.0
OPM 4851	Stage en optométrie spécialisée 4.1	2.0

Bloc 75E Propre à la 5^e année

Obligatoire - 41 crédits

Cours	Titre		CR
OPM 5051	Compétences optométrie 5.1	professionnelles	en 0.5
OPM 5052	Compétences optométrie 5.2	professionnelles	en 0.5
OPM 5053	Compétences optométrie 5.3	professionnelles	en 0.5
OPM 51501	Travaux de recherche dirigés 5.1		0.0
OPM 51502	Travaux de recherche dirigés 5.2		5.0
OPM 51511	Discussions cliniques en optométrie 5.1		0.0
OPM 51512	Discussions cliniques en optométrie 5.2		2.0

Cours	Titre	CR
OPM 5159	Examen de fin d'études en optométrie	0.5
OPM 5750	Stage externe en pratique privée	2.0
OPM 5751	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 5.1	5.0
OPM 5752	Stage en optométrie de 1 ^{re} ligne 5.2	5.0
OPM 5850	Stages externes en soins oculovisuels	12.0
OPM 5851	Stage en optométrie spécialisée 5.1	4.0
OPM 5852	Stage en optométrie spécialisée 5.2	4.0

1-655-1-8 version 01 (A21)

Programme de qualification en optométrie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnels qui ont été formés à l'étranger et à qui l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) a prescrit des cours théoriques, des heures de formation pratique ou des stages. L'objectif principal est de permettre à des candidats qui se sont vus reconnaître une équivalence partielle de formation par l'OOQ de compléter leur formation afin d'obtenir une équivalence complète et ainsi obtenir le droit de pratiquer l'optométrie au Québec.

Ce programme permet également à un candidat ayant complété des études de doctorat de premier cycle en optométrie d'actualiser sa formation dans son champ d'études en vue d'une mise à jour de ses connaissances afin de répondre aux exigences spécifiques de l'OOQ.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre une prescription de formation valide (pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission) de l'Ordre des optométristes du Québec (OOQ) relative aux exigences de qualification pour l'obtention du droit de pratique au Québec
 - sur demande, se présenter à une entrevue en personne
-

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
 - une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 ($\geq 500/699$) et un minimum de B2 en expression écrite ($\geq 475/699$ au TEF ou $\geq 13/20$ au TCF)
 - Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
-

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est fonction du nombre de places disponibles lesquelles sont déterminées notamment par les installations physiques d'enseignement.

Critères de sélection

- Candidats pour lequel l'OOQ a demandé le Test d'évaluation des connaissances et compétences en optométrie (TECCO) (voir la rubrique **Remarques**)
 - une liste d'excellence est établie en fonction du résultat du TECCO
- Candidats ayant obtenu une Maîtrise en sciences de la vision de l'École d'optométrie de l'Université de Montréal (Option intervention clinique et recherche) pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
 - Une liste d'excellence est établie en fonction de la moyenne pondérée des résultats académiques obtenus aux cours suivants : OPM 6009, OPM 6010, OPM 6038, OPM 6039, OPM 6031A, OPM 6031B et OPM 6032B.

Remarques

• Test d'évaluation des connaissances en optométrie (TECCO)

- Le TECCO est administré par l'OOQ (www.ooq.org). Des frais sont à prévoir.
- Le TECCO doit avoir été réussi pas plus de 3 ans avant le dépôt de la demande d'admission.
- Si le candidat choisit de repasser le TECCO, seule la dernière note est utilisée aux fins de classement.
- Pour être autorisé à s'inscrire à un stage, l'étudiant doit répondre aux exigences suivantes : fournir des preuves des immunisations requises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et attester d'un cours de niveau C de Réanimation cardiorespiratoire (RCR).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1^{er} cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- L'étudiant régulier est à temps plein s'il est inscrit à des cours totalisant un minimum de douze crédits pour un trimestre.
- L'étudiant régulier est à temps partiel s'il est inscrit à des cours totalisant moins de douze crédits pour un trimestre.

Art. 9.2c Évaluation sous forme d'observation

Le comportement et les attitudes de l'étudiant sont évalués conformément aux plans de cours et aux exigences de formation additionnelles indiquées par l'École à l'occasion:

- des cours en classe ou en ligne
- des travaux pratiques
- des stages

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne annuelle détermine le cheminement dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit se soumettre à un examen de reprise ou faire un travail de reprise. Les stages devront être repris en cas d'échec.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par année prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Programme de qualification en optométrie 1-655-1-8 version 01 (A21)

Ce programme d'études ne comporte pas de structure précise. Le candidat reçoit de l'OOQ une prescription de formation selon son dossier.

LÉGENDE

CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du programme d'actualisation sont à option.

Bloc 70A

Option - Maximum 90 crédits.

Les cours sont choisis parmi les suivants et dans la banque de cours du programme de Doctorat de 1^{er} cycle en optométrie en fonction des besoins du candidat et, le cas échéant, des exigences de l'ordre professionnel. Le choix doit être approuvé par le responsable du programme.

Cours	Titre	CR
MCB 1180	Microbiologie et immunologie oculaires	3.0
OPM 2164	Actualisation d'optométrie préclinique 1	0.5
OPM 3162	Actualisation d'optométrie préclinique 2	0.5
OPM 4660	Atelier préclinique en optométrie spécialisée	1.0
OPM 4761	Stage en optométrie de première ligne A1	1.0
OPM 4762	Stage en optométrie de première ligne A2	2.0
OPM 4763	Stage en optométrie de première ligne A3	3.0
OPM 4764	Stage en optométrie de première ligne A4	4.0

Cours	Titre	CR
OPM 4765	Stage en optométrie de première ligne A5	5.0
OPM 4861	Stage en optométrie spécialisée A1	1.0
OPM 4862	Stage en optométrie spécialisée A2	2.0
OPM 4863	Stage en optométrie spécialisée A3	3.0
OPM 4864	Stage en optométrie spécialisée A4	4.0
OPM 4865	Stage en optométrie spécialisée A5	5.0
OPM 4961	Stage en clinique d'optique appliquée A1	1.0
OPM 4962	Stage en clinique d'optique appliquée A2	2.0